

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIV^e Volume.
N^o 4. — Avril 1891.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronresse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1891



MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivibre. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys.

PRESIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur.
Secrétaire..... Legras.
Trésorier..... Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Sallot, Tassin, Testard, Vaudier, Lagny.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre. — *Vice-Secrétaire* : M. Defroconrt.
CREIL — *Président* : M. Somasco. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. Thuillot. *Vice Secrétaire* : M. Cazier. *Trésorier* : M. Péan. *Délégués* : MM. Coutard et Daniel Clercy.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *V. Secr.* : M. Mathiou. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Punant.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Président* : M. Baudet. *Vice-Prés.* : M. Vivier. *Secr* : M. Rauscher. *V.-Secr.* : M. Delaunay. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Meunier.
NANTEUIL-LE-BAUDOQUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Darragon. *Secrétaire* : M. Lebeau. *Vice-Secrétaire* : M. Délie. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Tassard.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Renault. *Vice-Présid.* : M. Payen. *Secrétaire* : M. N. *V.-Sec.* : M. N. *Trésorier* : M. N. *Délégué* : M. Lefebvre.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX



Société d'histoire et
d'archéologie de Senlis

Notice :

9546

Ch :

4769

SHAS



0 000001 047692

Imprimerie Administrative et Commerciale

FONDÉE EN 1751

Ernest Payen

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

ARTICLES
DE
VISITES

Erix Modérés.

LIBRAIRIE

PAPETERIE

ARTICLES DE BUREAUX

LIVRAISON Rapide.

LIVRES D'ÉCRIVAINS

ARTICLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 Avril 1891.

Lecture et adoption du procès-verbal du dernier mois.

Le Conseil charge le Professeur de prier, au cours de ses leçons du mois d'avril, les Sections d'adresser avant le 1^{er} mai, à la Section centrale, les demandes de visites de jardins, et de faire savoir si elles entendent que le jury soit pris dans leur sein ou dans la Section centrale.

A propos du Concours entre garçons jardiniers, M. le Président invite les Membres du Conseil à insister chacun auprès des garçons jardiniers qu'ils peuvent connaître, pour qu'ils se soumettent au Concours, en leur faisant ressortir les avantages qui en résulteront : travail plus grand des concurrents, et par suite plus grande garantie pour les patrons.

M. Lozet, professeur, demande l'autorisation d'acheter six châssis pour la floriculture du jardin. Après diverses observations, M. Lozet est autorisé à faire cette acquisition aux conditions les plus économiques; le Conseil dit que le prix de ces châssis sera prélevé sur le produit du jardin, et s'il y a lieu, pour tout ce qui pourrait excéder, sur le chapitre spécial Entretien du Jardin.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 5 AVRIL 1891.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

XIV^e VOLUME. — N^o 4. — AVRIL 1891.

Sont admis membres de la Société :

MM. ALPHONSE TURQUET, propriétaire, à Saint-Firmin;
HAUDIQUET, marchand de vins, à Senlis;
OCTAVE COSSON, aide-jardinier, à Courteuil.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

MM. LEPETIT, conseiller municipal à Senlis;
BESSIN fils, cultivateur à Gouvieux;
AUDE, garçon jardinier à Saint-Firmin, chez M^{me} de Clinchamp.

M. le Président annonce la mort de M. Labitte, président de la Société d'horticulture de Clermont, dont il a reçu avis. L'assemblée exprime les regrets que cause cette mort à la Société de Senlis.

La correspondance comprend :

1^o Télégramme d'excuses de M. Sylvain Berger de ne pouvoir assister à la séance.

2^o Lettre de M. Bréhamet, instituteur à Coye, demandant des renseignements sur le Concours d'horticulture des écoles. — Réponse a été faite.

3^o Les catalogues de MM. Vallerand, de Bois-Colombes (culture de gloxinias); Yvon, de Malakoff (culture de chrysanthèmes); Soupert et Notting, de Luxembourg (culture des rosiers).

4^o Lettre de M. le commandeur Roumeguère, directeur de la *Revue mycologique*, annonçant l'envoi d'un numéro de la *Revue* renfermant une page à la mémoire de M. le capitaine Sarrazin, en demandant l'insertion au Bulletin de la Société et réclamant trois ou quatre numéros de ce Bulletin. — L'assemblée décide l'insertion de cet article nécrologique au Bulletin d'avril.

5^o Circulaire du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, donnant le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1894 (dont seul l'art. 48 de la Section des Sciences peut intéresser la Société).

6^o Circulaire de la Société pomologique de France demandant des renseignements sur les ravages occasionnés aux arbres fruitiers, arbres et arbustes d'agrément, par l'hiver rigoureux que nous venons de traverser. — M. le Président invite les membres de la Société à apporter à la première réunion tous les renseignements relatifs à sa culture, de façon à les coordonner et à faire le rapport demandé.

Il est donné connaissance des décisions du Conseil d'administration, qui sont approuvées.

Communication est faite par M. Brochon d'un article du journal *le Village*, sur la destruction des hannetons par le sulfure de carbone. Extrait de cet article est demandé par M. le Président à M. Brochon et est donné ci-après.

M. Hardret commence sa série d'Entretiens sur la pratique de l'apiculture; il reçoit les remerciements du Président et de l'assemblée.

Apports en séance :

M. JAZÉ fils : Un Cerisier anglais en arbre et trois Pots de Fraises Premié et Sharples, culture forcée. — *Mention très honorable.*

M. THIRION : Sept lots de Pommes très bien conservées, offertes à la Tombola : Reinettes de Canada et de Bretagne; Reinettes de Caux; Reinettes de Parker.

Tirage de la Tombola.

La séance est levée à quatre heures, et les membres présents se rendent au Jardin de la Société, où M. Lozet, professeur, fait un cours de taille des arbres fruitiers, et démontre l'utilité du nettoyage de l'écorce des arbres et du chaulage.

M. Hardret complète son Entretien d'apiculture en mettant sous les yeux des Sociétaires les diverses sortes de ruches qui se trouvent au Jardin.

Les Sociétaires se séparent à cinq heures un quart.

Section de Betz.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1891.

PRÉSIDENT DE M. DESJARDINS, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à trois heures et demie.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :
Une botte Carottes à châssis ; deux bottes Radis roses à bouts blancs et longs à châssis ; quatre salades Laitue Gotte ; deux Romaines blondes ; un lot pommes de terre Marjolain-Tétard. — Lot réclamé par M. ARRACHART, jardinier chez M. Roblin. — *Mention très honorable avec félicitations.*

Section de Creil.

SÉANCE DU 22 MARS 1891. — PRÉSIDENT DE M. SOMASCO.

La séance est ouverte à deux heures et demie.
M. Cazier remplit les fonctions de secrétaire.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Sont présents à l'ouverture : MM. Somasco, Cazier, Durand, Vachette père, Coutard, Péan, Richard-Mallet, Clercy, Duverney, Lestocart, instituteur, et le professeur Lozet.
Absents excusés : MM. Thuillot et Pichon.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :
Pommes de terre Richardy-Imperator, par M. le Président, pour faire ressortir le rendement extraordinaire de ces tubercules, qui produisent jusqu'à 45.000 kilog. à l'hectare.

M. Coutard dit qu'il s'étonne que les médailles et diplômes obtenus pendant l'année 1890 n'aient pas encore été distribués. — M. le Président écrira à M. le Secrétaire pour réclamer les médailles et diplômes.

Un Membre présent réclame des jetons de présence. — M. le Président les réclamera au Bureau général et les distribuera aussitôt qu'il les aura reçus.

M. le Professeur prend la parole et complète son cours sur

la préparation des jardins fruitiers. Il explique d'une façon compréhensible les différentes manières d'aménager les jardins fruitiers dans les diverses régions de la France. Ces explications claires et précises sont suivies avec beaucoup d'attention par les Membres présents, qui lui adressent leurs félicitations pour ses excellentes démonstrations pratiques.

M. le Président remercie le Professeur de ses conférences très étudiées, et la séance est levée à quatre heures trois quarts.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1891. — PRÉSIDENT DE M. LEGROS.

La séance est ouverte à deux heures de relevée.
Les membres présents sont : MM. Legros (de Crépy), Lafontaine, Cluet, Fasquelle, Lebon, Girodot, Choron, Mercier et Francolin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observation.

M. Lozet, jardinier-professeur, a traité dans sa conférence les deux questions suivantes : 1° préparation du sol au jardin fruitier ; 2° culture du chou-fleur.

Des expériences ont eu lieu, à l'issue de la séance, dans les jardins de MM. Cluet et Fasquelle.

M. CHORON, membre sociétaire, a fait l'apport d'un lot comprenant : 1° douze variétés de Plants bons à mettre en place : Laitue blonde royale, Tinnot, Merveille des Quatre-Saisons, Maurice, Got, Trocadéro, Romaine ballon, Blonde maraichère, Chicorée fine de Rouen, Chou-Fleur Lenormand pied court, Chou Milan hâtif, Chou express ; 2° Légumes bons à consommer Salsifis scorsonères, Salsifis blancs, Radis variés, Civette, Cerfeuil. — *Mention honorable.*

M. GIRODOT a fait l'apport d'un lot de plants d'Artichauts de semis. — *Mention honorable.*

La Section propose les membres nouveaux dont les noms suivent :

MM. BRETONNE, boulanger à Crépy.
WEISSENBURGER, marchand à Crépy.
GARNOTEL, jardinier à Crépy.

Section de La Chapelle-en-Serval.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1891. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Professeur traite la question du nettoyage et du chaulage des arbres fruitiers et des vignes; ensuite celle de la culture du chou-fleur.

La leçon pratique s'est continuée dans le jardin de M. Baudet.

La séance est levée à trois heures.

Société Nationale d'Horticulture de France.

*Programme indiquant les renseignements à donner
relativement aux effets du froid sur les végétaux,
pendant l'hiver 1890-1891.*

Liste des végétaux ligneux à feuilles caduques complètement gelés (morts).

Liste de végétaux ligneux à feuilles persistantes complètement gelés (morts).

Liste des végétaux ligneux à feuilles caduques, plus ou moins atteints par la gelée (mais non morts).

Indiquer l'intensité du mal.

Liste des végétaux ligneux à feuilles persistantes plus ou moins atteints par la gelée (mais non morts).

Indiquer l'intensité du mal.

Liste des végétaux herbacés complètement gelés (morts).

Liste des végétaux herbacés plus ou moins atteints (mais non morts).

Renseignements divers.

Faire connaître la température la plus basse dans la localité.

Indiquer la nature du sol, — son degré d'humidité ou de sécheresse, — son exposition, — son altitude.

Faire connaître la profondeur à laquelle la gelée a pénétré dans le sol, — et dire si le sol était ou non recouvert de neige pendant les grands froids.

Dire, pour chaque espèce ou variété, si la végétation annuelle était terminée au moment où la gelée a atteint ces végétaux.

Indiquer l'âge et la force des sujets.

Faire connaître si, parmi ces espèces ou variétés de végétaux gelés ou ayant souffert, il en existe dans la même localité des sujets indemnes.

Indiquer autant que possible la cause apparente de leur conservation en bon état.

Congrès des Sociétés savantes de 1891.

SECTION DES SCIENCES

18° Etude des phénomènes périodiques de la végétation; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

DESTRUCTION DES HANNETONS par le sulfure de carbone.

M. Brochon communique un article du journal le *Village*, sur la destruction des hannetons (contenant extrait du

Bulletin de la Société vigneronne de Beaune) par le sulfure de carbone.

M. Ricand, président honoraire de la Société, dit qu'il convient d'opérer à l'époque où le même traitement atteint deux générations de vers blancs à la fois, c'est-à-dire jusqu'à juillet.

En février et mars, les larves se tiennent encore profondément, en sorte que le pal devra être enfoncé de 25 à 30 centimètres et la dose être de 20 à 25 grammes par mètre carré (soit quatre coups de pal réglés à 5 ou 6 grammes).

Si ce traitement se fait d'avril à juillet, les vers blancs étant remontés, on traitera à 15 ou 20 centimètres de profondeur, à la dose de 20 grammes.

Cette dose de 20 grammes par mètre détruit les larves de hanneton et n'endommage pas les racines des plantes. Si on l'élevait à 30 grammes, il se produirait des accidents.

S'agit-il d'un terrain à planter ou d'une pépinière à établir, il faut sulfurer le terrain de bonne heure, au plus tard en mars, et à la dose de 24 grammes.

Dans le cas où la plantation serait déjà faite, on opérerait de la même manière, ou bien on attendrait que les insectes fussent remontés, et on diminuerait la profondeur et la dose du traitement.

La dose de sulfure de carbone pour 4 ares 28 centiares est inférieure à 40 kilogrammes, soit 4 francs; en y ajoutant 2 francs pour la main-d'œuvre, cela fait un total de 6 francs.

MORT DE M. LE CAPITAINE F. SARRAZIN

Nous avons la douleur d'annoncer une perte qui nous a frappé au cœur, celle d'un ami, d'un collaborateur de la première heure, de l'excellent capitaine Frédéric Sarrazin. Notre ami est décédé à Senlis, sa résidence, le 3 février dernier, après une longue maladie. Il était âgé de 66 ans.

M. Sarrazin appartenait à la Société botanique de France et à la Société mycologique depuis sa création. De 1880 à 1886, il fournit à la *Revue* un grand nombre de notices. Chacune de nos centuries en nature, réunit, durant cette période, une contribution considérable de sa part. Nos lecteurs n'ont pas oublié les diverses observations que son goût persévérant pour l'étude du genre *Morchella* lui suggérait, ni cette étude populaire qu'il écrivit dans un but essentiellement humanitaire touchant la récolte et l'emploi des champignons charnus de nos forêts, étude qui contribua partout où elle parvint à utiliser une ressource alimentaire souvent inconnue, à éviter aussi des méprises funestes pour la santé.

Tant que ses forces le lui ont permis, notre regretté confrère est demeuré le chercheur infatigable, l'observateur intelligent, récoltant et préparant sans cesse avec un soin jaloux quantité de plantes rares ou intéressantes qu'il offrait généreusement à ses correspondants. Il était parvenu par des courses continuelles autour de Senlis à connaître à fond la végétation spontanée de l'arrondissement. Secondé par les agents forestiers et par quelques amis des champignons, mieux encore par sa dévouée compagne, M^{me} Sarrazin et, quelquefois aussi, par sa chère fille, M^{me} Paillard, l'une et l'autre gagnées par un bien sympathique exemple aux études botaniques, M. Sarrazin avait pu réunir une collection très complète des cryptogames et observé tous les parasites des cultures utiles de sa contrée. Ainsi marchaient de front, sa principale étude : la *Florule cryptogamique des environs de Senlis*, qui était prête pour l'impression quand il s'alita, et ses *Tableaux des champignons parasites* qui lui avaient valu, une année avant sa maladie, la médaille d'or de la Société d'horticulture de l'Oise et une juste récompense du gouvernement. Les palmes académiques étaient récemment venues s'ajouter aux croix de la Légion d'honneur et du Nicham de Tunis anciennement accordées à ses services militaires.

Le capitaine Sarrazin était un esprit éclairé, enthousiaste

de la mycologie et très fortement épris des beautés de la nature. Il s'était proposé en composant une bibliothèque scientifique et en formant un grand herbier d'aider à l'instruction de ses petits enfants qu'il chérissait et dont il se réjouissait de pouvoir noter les progrès dus à ses conseils de botaniste. Il se complaisait encore dans les rapports qu'il avait noués avec un petit nombre d'amis pris parmi des hommes voués aux mêmes études que les siennes et, dans ces relations où la science et l'amitié s'harmonisaient, il avait rapidement su se faire apprécier et estimer. Parmi ses correspondants, c'était entr'autres M. E. Boudier, le savant monographe des Discomycètes à qui notre ami soumettait fréquemment ses récoltes critiques, et un de ses anciens frères d'armes, un autre zélé mycologue, M. le capitaine Lucand qui peignait parfois, dans ses belles *Icones*, les espèces rares ou nouvelles que M. Sarrazin savait si bien dénicher dans les forêts de Halatte et de Chantilly.

Notre ami était doué d'une grande sensibilité, cette sensibilité qui fait les hommes vertueux, bons, généreux, celle qui sert le mérite, secourt l'esprit et entraîne la persuasion à sa suite. Il ne méconnut jamais un bienfait, il eut pardonné une ingratitude; aussi tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé, tous le regrettent bien sincèrement à cette heure. Nul ne l'oubliera!

(Revue mycologique.)

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Taille de la Tomate. — Aussitôt qu'apparaîtra la première fleur, on pincera, c'est-à-dire que l'on supprimera la tige immédiatement au-dessus. La fleur, de la sorte, finira l'axe de la tige. Quelques jours après ce pincement qui aura fait développer les bourgeons dans presque toutes les aisselles de feuilles, il faudra détacher tous ces bourgeons, ce qui se fait

facilement à la main. On en gardera un seul, le premier ou le deuxième après la fleur. On fera pour la première fleur du bourgeon comme on a fait à celle de la tige; elle sera favorisée par la suppression du bourgeon qui sera coupé immédiatement au-dessus d'elle, absolument comme il a été fait à la première. Ayant deux fleurs ainsi placées, tous les bourgeons qui se développeront de nouveau seront supprimés aussitôt.

On pourra même, quand les fruits commenceront à se colorer, retrancher la moitié de chaque feuille, ce qui aidera encore à activer la maturité.

On empêchera le fruit de poser à terre et de se salir, en attachant la plante à un tuteur. Les tomates ainsi traitées donneront une avance de production d'au moins quinze jours.

Et, quoique ne gardant que deux bouquets de fleurs, ainsi disposés, la récolte sera encore plus abondante qu'en en gardant une demi-douzaine et plus, car aussitôt que l'une paraît, elle fait avorter l'autre, surtout quand les bouquets de fleurs sont pris comme on les prend presque toujours, l'un au-dessus de l'autre.

V. DELAÏTRE.

(Le Jardin).

*
* *

Destruction des Lérots. — Pour détruire le lérot, on a essayé de le prendre avec de la glu, mais ce moyen est insuffisant.

Nous avons beaucoup plus de confiance dans le procédé indiqué par M. Bretonnière.

Il consiste à prendre un pot de fleur de moyenne grandeur, 12 à 15 centimètres de diamètre, de le poser renversé sur une ardoise, de le soulever d'un côté avec une noix que l'on a cassée et dont on a enlevé la moitié de la coque, tournant ce côté ouvert en dedans; l'animal entre sous le pot pour manger la noix et finit par faire tomber le vase, qui le constitue prisonnier. Pour l'en tirer on prend le pot et l'ardoise, que l'on plonge dans l'eau, où il se noie; ce moyen réussit

toujours, si on emploie des noix de bonne qualité, et les animaux ne touchent jamais au piège.

(*Progrès agricole*).

*

**

Destruction du Puceron du rosier. — Un de nos correspondants vient de nous communiquer un moyen de détruire les pucerons du rosier, qu'il a imaginé récemment, et qui lui a donné d'excellents résultats. Il est bien plus simple que toutes les fumigations et emplois d'insecticides, et tout le monde peut l'essayer sans frais. Le procédé consiste à prendre des cendres de bois tamisées et bien sèches et à saupoudrer les rameaux des rosiers envahis par les pucerons, après les avoir préalablement arrosés, pour que la cendre adhère aux feuilles et aux boutons. Il paraît que les pucerons ne résistent pas à ce traitement, qui non-seulement ne fatigue pas les rosiers, mais leur donne une vigueur nouvelle. Nous engageons nos lecteurs à essayer le moyen, et nous allons, nous-mêmes, le mettre immédiatement à l'épreuve.

(*Horticulteur Châlonnais*).

EXPOSITIONS ANNONCÉES

Vincennes, 1891.

Paris (Champs-Élysées), 20 mai.

Versailles, 27 mai.

Mantes, 9 juillet.

Nancy, fin juillet.

Bordeaux, 4^{er} mai.

Moscou, 4^{er} mai.

Gand, 16 mai.

Raincy, 15 septembre.

Besançon, 1893.

Leçons d'Horticulture.

MAI 1891.

Arboriculture : Leçon théorique et pratique.

Les Opérations d'été sur les Arbres fruitiers.

Potager : Culture du Melon.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 3, après la séance, au jardin de la Société.
<i>Barberie :</i>	Judi 7, à 10 heures du matin, à la mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 10, à 2 heures de l'après-midi, à l'École communale des Garçons.
<i>Gouvieux :</i>	Judi 14, à 2 heures, à la mairie.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 17, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet, président.
<i>Betz :</i>	Judi 21, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 24, à 10 heures du matin, à la mairie.
<i>Creil :</i>	Dimanche 24, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie.
<i>Ermenonville :</i>	Judi 28, à 2 heures, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Dimanche 31, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1883, M. Paven est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZER, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.